



francetélévisions

ACCORD

RELATIF A L'AMENAGEMENT DU CALENDRIER D'INFORMATION / CONSULTATION DES INSTANCES
REPRESENTATIVES DU PERSONNEL SUR LE PROJET D'OUTIL DE GESTION DES FRAIS DE MISSION

Entre :

France Télévisions, Société nationale de programme, au capital de 347 540 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 432 766 947 R.C.S. Paris, ayant son siège social 7, esplanade Henri de France 75015 Paris, représentée par Monsieur Arnaud Lesaunier agissant en qualité de Directeur général délégué aux ressources humaines et à l'organisation,

D'une part,

Et :

Les organisations syndicales représentatives au niveau de l'entreprise France Télévisions,

D'autre part.

La société et les organisations syndicales représentatives sont ci-après désignées « les Parties ».

La procédure d'information-consultation sur le projet d'outil de gestion des frais de missions a été lancée le 19 septembre 2016 avec l'envoi aux élus du Comité Central d'Entreprise (CCE) des documents relatifs au projet.

Le 28 septembre 2016, le Comité Central d'Entreprise a été informé en séance extraordinaire du contenu de ce projet.

En application des délais légaux, le CCE clôturant cette procédure et au cours duquel l'avis de l'instance devrait être recueilli devrait avoir lieu le 19 janvier 2017.

Cependant, afin de tenir compte du calendrier social, et de permettre aux instances sollicitées ainsi qu'à l'expert qui sera désigné le cas échéant, de mener leurs travaux et d'exercer leurs prérogatives dans des délais prenant en compte cette situation, les parties sont convenues de proroger le délai de consultation légal et d'en reporter le terme jusqu'à la première séance ordinaire suivante du CCE en 2017, qui doit avoir lieu en avril 2017.

Il est si nécessaire rappelé qu'en application des dispositions légales, seuls le CCE et l'IC CHSCT sont consultés dans le cadre de l'information – consultation et rendront un avis dans les délais sus visés.

18 JAN. 2017

Pour les organisations syndicales représentatives :

Pour la direction :

Pour la CGT
H. F. [Signature]
Pour FO,
M. [Signature]

[Signature]